

Règlement du Trophée Manom – Thionville - Yutz

Article 1:

Le CS Thionville, le VC Fidélio Manom et le CSC Yutz, dans le but de dynamiser le cyclisme sur le thionvillois, ont décidé de créer un trophée départementale autour de 3 de leurs épreuves qui se dérouleront en date du :

- 25 mai GP de la Ville de Yutz
- 27 juin GP de la Ville de Basse-Ham
- 20 septembre GP de la Ville de Manom

Article 2:

Le Trophée est ouvert aux coureurs PASS'OPEN et PASS D1/D2/D3/D4 ainsi qu'aux coureurs UFOLEP de tous départements.

Article 3:

Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur les différentes épreuves.

Article 4:

Les coureurs seront tenus de respecter le code de la route ainsi que les consignes données par les organisateurs, commissaires et forces de l'ordre.

Article 5:

Des points seront attribués aux 20 premiers coureurs classés par catégorie selon la règle suivante :

- 1) 25 points
- 2) 20 points
- 3) 18 points
- 4) 16 points
- 5) 15 points
- 6) 14 points
- 7) 13 points
- 8) 12 points
- 9) 11 points
- 10) 10 points
- 11) 9 points

- 12) 8 points
- 13) 7 points
- 14) 6 points
- De la 15 à la 20^{ème} place 1 point

Article 6:

Seront récompensés :

- Les 3 premiers coureurs Pass/Pass'open D1/D2
- Les 3 premiers coureurs Pass D3/D4
- Les 3 premières Dames
- Les 3 premiers coureurs UFOLEP non licenciés FFC

Article 7:

Un classement provisoire sera communiqué sur la Facebook du CS Thionvillois et du VC Fidélio Manom ainsi que sur le site du CSC Yutz à l'issu de chaque épreuve.

Article 8:

Remise des récompenses et classement général, le 20 septembre à l'issu du GP de la Ville de Manom.



David Soulé
Président du CSC Yutz



Jean-Luc Gonzales
Président du VC Fidélio Manom



Eric Chanson
Président du CS Thionville